



La réforme territoriale : quels enjeux, quelles conséquences ?

Dans l'attente des élections de cette année, voici une présentation réalisée par Attac 23 pour leur Alter Café du mercredi 18 février 2015

La Réforme Territoriale (R. T) en cours constitue un enjeu de société. La nouvelle organisation administrative va provoquer un bouleversement non seulement technique mais surtout politique, économique et social, qui se fait sans concertation avec le citoyen, pourtant directement concerné par cette réorganisation.

Rappel historique : évolutions du redécoupage territorial de la France depuis la Révolution.

- **la commune**, plus petite entité territoriale sous l'ancien régime qui correspondait à la paroisse et intégrait à l'époque une notion fiscale.

- **le canton**, créé en 1790 regroupe plusieurs communes en zone rurale. Il comprend sur un plan administratif une brigade de gendarmerie, une de sapeurs pompiers et une perception.

- **le département** créé au même moment, regroupe plusieurs cantons.

- **la région** que l'on peut assimiler aux anciennes Provinces n'a été créée qu'après la 1^{ère} guerre mondiale suite à une volonté économique des C. C. I (chambres de commerce et d'industrie).

Toutes ces structures administratives étaient sous la tutelle de l'Etat et ne disposaient pratiquement pas d'autonomie.

- 1982/1983, lois de décentralisation dites Lois Defferre : les collectivités locales deviennent des « personnes morales de droit public ». La tutelle administrative exercée jusqu'alors par le Préfet devient un contrôle de légalité et c'est le Président du Conseil Général qui obtient l'exécutif départemental. Les collectivités locales ont des compétences propres distinctes de celles de l'Etat, ainsi que des moyens financiers et humains pour les exercer. C'est un processus démocratique de proximité. (décentralisation/déconcentration).

Par la suite, plusieurs phases de transferts de compétences se sont échelonnées avec l'acte I puis II, puis III de la décentralisation.

Pourquoi la réforme actuelle? - non prévue

initialement dans le programme électoral de François Hollande.

L'esprit de la réforme :

D'abord il s'est agi de satisfaire aux injonctions de la Commission Européenne (C.E.) qui en 2013 exigeait de « prendre des mesures destinées à améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration, central, régional, et local ». En 2014, la C.E. a demandé au gouvernement de fixer un calendrier pour organiser la R. T, en s'attaquant aux doublons administratifs au sein des collectivités, de faciliter la fusion entre elles et de préciser les responsabilités de chaque échelon. De plus, Bruxelles suggère de « fixer un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités locales, avec un contrôle renforcé de leurs dépenses tout en appliquant de façon rigoureuse la baisse des dotations prévue ». Dès Janvier 2014, F Hollande avait annoncé cette R. T en même temps que le Pacte de Responsabilité ; c'est bien d'un processus déconstituant du cadre Républicain qu'il s'agit.

La R. T : nouvel aménagement

La réforme fait encore l'objet de navettes entre le Sénat et l'Assemblée Nationale pour la finaliser. Elle devra redéfinir les compétences respectives des différentes collectivités, avec, sans doute, l'économie aux Régions, la solidarité aux Départements, et le service public de proximité au Bloc Communal.

Redécoupage géographique

Les Départements : 22, 29 Mars 2015, élections départementales. En Creuse 15 cantons (27 auparavant). 2 conseillers départementaux seront élus par canton (30 élus au lieu de 27). Le scrutin sera binominal mixte majoritaire à 2 tours, pour 6 ans, + 2 suppléants. Il semble que les nouvelles compétences à ce jour ne soient pas encore clairement établies.

Les Régions : élections reportées à Décembre 2015 pour une mise en place en Janvier 2016. On passe de 22 régions à 13.

6 Régions restent inchangées : Bretagne, Corse,

Centre, Ile de France, Pays de Loire, Provence-Alpes- Côte d'Azur. 7 sont nouvelles : Alsace - Champagne Ardennes - Lorraine, Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes, Auvergne - Rhône Alpes, Bourgogne - Franche Comté, Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais - Picardie et Basse Normandie - Haute Normandie. Pour la Creuse ; Bordeaux devient notre métropole de référence. 490kms à vol d'oiseau entre les 2 points les plus éloignés de la nouvelle région qui représente en pourcentages : 11, 74 habitants de la population française, 15, 45 de la superficie de la France mais 7, 45 du PIB Français en 2012.

Notre représentativité : **4 élus creusois**+ 2 suppléants, dans une région qui en comptera **183**, dont 46 pour la Gironde, 21 pour les Pyrénées Atlantiques et 12 pour la Haute Vienne. Jusqu'alors nous avons 7 élus pour nous représenter en Limousin.

Les Métropoles : Au 1er Janvier 2015, sont devenues métropoles, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier. La Métropole du Grand Lyon obtient un statut particulier. Au 1er Janvier 2015 seront créés celle du Grand Paris et celle d'Aix Marseille Provence.

Conséquences :

Ce nouveau maillage porte atteinte à l'Unité de la République.

Les entreprises et la finance pourront dans ce contexte concentrer les investissements publics sur ce qui leur est directement profitable notamment dans la distribution des fonds structurels européens. L'objectif affiché est bien de créer des zones dérèglementées autorégulées par les marchés !

L'Etat pourra déléguer à une collectivité territoriale des compétences étendues : finie l'égalité de traitement (social, fiscal. . .) d'une région à l'autre, diminution des interventions des services publics au profit du secteur privé, (réduction du secteur

public)

On passe du service public au service au public.

L'aménagement du territoire avec un renforcement du niveau régional et l'émergence des métropoles, éloigne le citoyen des centres de décisions et réduit d'autant ses capacités d'interventions citoyennes. La recomposition des territoires entraîne la concentration des moyens des politiques publiques sur quelques pôles d'excellence.

Le passage à une société plus libérale fait que l'Etat offre moins de social, d'ailleurs le développement solidaire du territoire sera envisagé ultérieurement.

Les grandes ressources iront aux métropoles aux dépens des territoires ruraux ((péréquation?).

C'est vraiment une **casse organisée de ce qui fait sens commun**, dans une Nation qui se retrouve explosée, où les citoyens n'ont plus les cadres de proximité pour s'exprimer, les départements sont vidés au profit des régions, les communes remplacées par les blocs communaux. . . On va vers une mise en concurrence des territoires au lieu d'une harmonisation pour un mieux vivre ensemble.

La recomposition des territoires ainsi définie n'est pas prête de dégager les économies envisagées si l'on pense aux réorganisations administratives qui vont être nécessaires, aux déplacements, à la nouvelle signalétique, aux indemnités revues à la hausse des représentants de populations plus importantes.

Au-delà de l'aspect technique de cette réorganisation, la Réforme Territoriale telle qu'envisagée s'avère d'abord une réforme philosophique à visée politique qui pose les questions de souveraineté, de liberté mais aussi d'égalité si l'on prend en compte les nouveaux équilibres territoriaux créés.

TAFTA/GMT & CETA: (bonnes) nouvelles ! (traités de libre échange)

Dans le dernier bulletin, nous avons rendu compte de la conférence débat avec la Confédération Paysanne et notre député européen M. Denanot sans revenir sur les évolutions concernant les TAFTA & CETA (respectivement entre EU & US et EU & Canada). Voici donc, depuis Novembre 2014, toutes les bonnes nouvelles ! (et quelques mauvaises) :

1^{ère} victoire de l'Initiative Citoyenne Auto-Organisée (ICE)

Le 9 décembre, l'alliance de près de 300

organisations européenne dirigeant cette ICE A-O a remis à 'notre' président de la commission européenne, M Junker, plus de 1 millions de signatures avec des quorums atteints pour l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni, la France, la Slovaquie, le Luxembourg et la Finlande. Cela signifie que les conditions d'une ICE officielle ont été remplies ! Depuis, la Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande ont atteint leur quorum montant le total EU à 1,4 millions.

Rappel : L'alliance avait fait appel auprès de la Cour de justice européenne du refus (arbitraire)

de la Commission pour enregistrer l'ICE. Donc dans l'attente du résultat, nous avons toujours besoin d'un maximum de signatures sur <https://stop-ttip.org/fr>

Les bienfaits de l'enquête d'initiative de la Médiatrice européenne

En juillet 2014, la Médiatrice européenne (<http://www.ombudsman.europa.eu>) avait ouvert une enquête d'initiative concernant la Commission européenne à propos de la transparence et de la participation du public au sujet des négociations. (Cet outil a été sous-utilisé, mais tout de même) 315 réponses ont été reçues dont 55 par des organisations ainsi que plus de 6000 courriers qui bien que hors enquête ont été cités en début du rapport de consultation publique. En janvier, les demandes de transparence et mesures concrètes à appliquer ont été envoyées à la Commission.

Deux effets : 1) avec un ton politiquement correct la Médiatrice appuie publiquement là où ça fait mal. 2) la Commission a été obligée d'augmenter un peu sa transparence. Ce n'est que trop peu, bourré de désinformation, mais la Commission tente de se blanchir, se flattant de sa transparence...

Le sénat a voté en faveur d'une proposition de résolution EU (elle, pas encore votée)

appelant à « garantir juridiquement que le droit des États à réglementer ne puisse être limité, même au nom des « attentes légitimes » des investisseurs, et qu'en aucun cas, une mesure protégeant un objectif légitime d'intérêt public ne puisse donner lieu à compensation au nom de son impact économique sur l'investisseur, sans quoi il serait préférable de renoncer au volet consacré à la protection des investissements dans l'accord global négocié avec le Canada » et que « l'accord en cours de négociation avec les États-Unis reconnaisse explicitement la possibilité pour l'Union européenne et les États membres de préserver leurs acquis, notamment en matière sociale, environnementale, et sanitaire et de développer leurs politiques propres, y compris en matière industrielle et pour la protection des indications géographiques et autres signes de qualité des produits agricoles et alimentaires » (3 février)

Affaire à suivre, vérifions que cette proposition ne tombe pas à l'eau sans être suivie des actes.

Enfin, M. Fekl, secrétaire d'Etat chargé du

commerce a estimé, suite à cette proposition :

« Nous ne sommes pas tenus d'intégrer ce mécanisme [tribunaux arbitraux privés entre États et investisseurs (RDIE ou ISDS)] dans les accords commerciaux internationaux, comme vous en faites état dans votre résolution » ; « La France n'a pas été demandeuse d'avoir ces [ISDS]... » etc

La commission donne sa réponse à la consultation publique sur le TAFTA (Janvier)

Près de 150 000 personnes y ont contribué - le nombre le plus élevé de réponses jamais reçues lors d'une consultation publique de l'UE. Une écrasante majorité (plus de 97 %) a rejeté la perspective d'un ISDS. Malheureusement la commission a rejeté les 97 % de réponses qui avaient été envoyées avec un outil informatique tentant de faciliter les réponses aux questions inintelligibles et décourageantes de la Commission. La consultation n'est donc bien perçue par la Commission que comme une mascarade montrant un peu plus l'absence de valeurs démocratiques dans l'EU.

A la suite de cela, la commission a proposé certaines réformes au CETA. Mais cela ne protège toujours pas les États dans leur droit à réguler comme le souligne Attac France : <https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/article/tafta-la-commission-continue-a>

Pour conclure : Alors que le 8ème tour de négociation du TAFTA s'est ouvert le 2 Février, le PS, à travers le corps législatif et exécutif, semble s'opposer de plus en plus ouvertement à l'ISDS. Et ce mécanisme prend l'eau d'une manière générale en Europe. Affaire à suivre. La bataille est donc maintenant de les faire se positionner contre la coopération réglementaire et son "conseil de coopération réglementaire" qui par des technocrates non élus jugerait (bloquerait) toute législation à l'aune de leur impact sur le commerce, avant même que les élus ne soient consultés et à l'abri de tout débat public.

La pression et la prise de connaissance des citoyens fonctionnent ! A vos marques et pancartes le 18 avril pour une journée internationale (si si!) de manifestation contre tout les traités de libre échanges (trans-atlantique, trans-pacifique, EU-Afrique, Amériques...). Le collectif Stoptafta France est en train de s'organiser, tenez-vous informer sur leur site ou celui d'Attac ; des manifestations auront lieu dans de nombreuses villes, mondialement !

MV - BG

Réunion publique sur la re-municipalisation de l'eau potable à Tulle

Le Mercredi 21 janvier 2015, nous avons eu le plaisir de participer à une réunion publique concernant « **l'eau potable** » à Tulle. La première partie de cette soirée était à l'initiative de **Corrèze Environnement** ainsi que **Peuple et Culture** qui nous avaient lancé l'invitation.

Dès 18 H, la salle « Latreille » était déjà remplie pour assister à la projection d'un excellent film/ documentaire « **Eau potable à tous les étages** » produit par Télé-Mille vaches, présenté et commenté par *Franck Dessomme*, son réalisateur. Ce film-reportage est un véritable « hymne » à l'eau, la vraie, celle qui « coule de sources ».....C'est l'apologie de ce que peut et doit-être un « **véritable service public de l'eau** » : c'est la preuve irréfutable que l'on peut très bien se passer de « vampires- prestataires » qui s'approprient sans vergogne les biens publics et arrivent à « marchandiser » un élément naturel de vie, dont tout être vivant serait en droit de pouvoir profiter ! Il évident que ces superbes images ayant été tournées « sur un plateau »...(celui des mille vaches) ça ne peut « couler » que de bon sens : qu'il soit économique, équitable mais surtout écologique : l'intelligence au service des citoyens. Préservation des ressources et des milieux aquatiques, distribution « douce » sans avoir l'absolue nécessité d'avoir recours à des éléments chimiques ou autres « adjuvants » dont à soit disant besoin notre belle société aseptisée, coût final tant pour la collectivité que pour les citoyens plus que raisonnable, ce qui n'empêche absolument pas les « consom'acteurs » de préserver précieusement la ressource et surtout de ne pas la gaspiller pour autant ! Nous qui parfois apportons (groupe Eau d'Attac 87) nos modestes contributions aux personnes ou municipalités qui en font la demande afin de les conseiller à revenir vers une distribution « en régie », nous recommandons ce remarquable film qui peut parfaitement compléter un rôle pédagogique et d'éducation populaire sur un service public, pris bien trop souvent pour une « vache.....à Eau ! ».

Après une sympathique et copieuse « auberge Espagnole » servant d'entracte, les échanges très riches et « interactifs » reprenaient de plus belle.

Lorsque nous sommes revenus pour la seconde partie de cette réunion/débat organisée par la municipalité de Tulle, la salle était de nouveau « débordante ». A leur grande joie, les « Gentils Organisateurs » n'en revenaient pas ! Comme quoi ce sujet reste et demeure toujours d'actualité. La tonalité a dès lors bien changé.....il faut dire que « Véolia » avait mis le paquet, son personnel étant venu en force ! Ça tombait bien, nous étions aussi « en force » et c'est avec une immense satisfaction que nous avons retrouvé Jean-Luc Touly (Directeur de la section « Eau » au sein de la fondation « France-Liberté » Danièle Mitterrand), toujours salarié chez Véolia, mais c'est une longue histoire..... avec qui nous avons déjà eu le plaisir de participer à divers débats comme à Rilhac-Lastours, à Tulle, ainsi qu'au Forum Alternatif Mondial sur l'Eau à Marseille(FAME) en Mars 2012. Contradictoire redoutable (et redouté...) mais infatigable « Robin des Eaux » qui « titille » et irrite passablement les « prédateurs » des multinationales (Véolia/Lyonnaise/Saur etc...) en dénonçant leurs abus, leur monopole et leur « cannibalisation » de la distribution de l'eau sur le territoire tout en « asséchant » les finances publiques des communes qui font appel à leurs services.

De très nombreuses et pertinentes questions ont fusé du public : pas mal d'interrogations, que ce soit sur la technicité : captages/ transport/ fuites/ stockage/ entretien des installations, la gestion des ressources, le coût réel de l'eau au m3 sortant du robinet, la pérennité du débit, mais surtout aussi la qualité de l'eau (tant sanitaire que gustative).

Nous avons pu avoir quelques éclaircissements quant à la mise en place du nouveau mode de gestion « en régie » à Tulle, approuvé en conseil municipal du 16 décembre 2014. Cette problématique n'étant pas d'une simplicité évidente, le passage en régie se fera dans un premier temps par l'intermédiaire de prestations de services dont les élu(e)s garderont la maîtrise avec l'objectif à moyen terme (3 ou 4 ans) d'une « régie intégrale » ! Il n'a jamais été dit pour autant que les prestations reviendraient à l'ancien délégataire Véolia, pour l'instant la « sortie de contrat » est en négociation, il n'a pas encore été décidé quels seront les secteurs qui seront en régie et ceux qui seront en prestation de

service. Sur le dernier tiers de la réunion, les échanges sont montés en tonalité, car les personnes présentes ont découvert « à l'insu de leur plein gré? » que l'approvisionnement en eau (la ressource) se ferait uniquement par le biais de la seule rivière « Vézère » ! En dehors des porteurs de projets et de quelques élus qui avaient été consultés, il ne semble pas que grand-monde (parmi les citoyens et la population) n'avait l'air d'être au courant du contenu de ce projet du fait que l'enquête publique n'a pas encore eu lieu: les questions furent parfois difficiles, voir embarrassantes !

Il faut reconnaître parfois pour les citoyens des difficultés à s'informer correctement, donc à s'intéresser, sur ces problématiques (comme pour bien d'autres projets). La politique du « fait accompli » ayant parfois conduit les citoyens à être désintéressés, ces derniers pensant que tout cela ne servait pas à grand chose, puisque de toute façon « tout était déjà

décidé à l'avance ! » ceci expliquant une partie de cela !

Même si les échanges ont parfois été passablement tendus, passionnés sans doute car passionnants, ils sont toutefois restés courtois et respectables heureusement.

Nous retiendrons à titre personnel et « extérieur », un fort sentiment de frustration pour les personnes ayant suivi cette réunion, avec l'impression que ces débats « publics » auraient dû avoir lieu bien plus tôt et bien plus largement que ce qu'ils n'ont été, en tout cas bien avant la prise de décision finale et « l'avalisation » de ce projet. En tout cas, nous ne regrettons surtout pas le déplacement, ce qui nous a permis une fois de plus de compléter et d'enrichir nos connaissances, de retrouver des amis, de créer du lien et de la solidarité afin comme disait un dicton « aquatique » d'éviter que la SAURnous essore !

Jipé et Elisabeth C (groupe Eau %87).

La non-violence est un sport de combat !

Deux militantes d'Attac, Geneviève (44) et Mélanie (35) réfléchissent sur les formes que prennent nos luttes face à l'oppression. Au cours des dernières CNCL (Conférence Nationale des Comités Locaux) dont nos 3 comités limousins sont co-organisateurs, elles nous ont appelés à travailler en atelier sur les questions de la violence et de la non-violence, pensées en termes stratégiques, politiques et moraux. Toutes les deux se réclament de la non-violence et ont été amenées à prendre position sur ces questions du fait de leurs expériences récentes à Notre-Dame des Landes et à l'occasion d'affrontements avec la police dans des manifestations à Rennes.

Le premier atelier de mai 2014 est construit autour des réactions personnelles des participants à des questions posées par Geneviève et Mélanie : face à telle ou telle situation d'oppression, que fais-tu et estimes-tu ce que tu fais violent ou non-violent ? Cette interrogation sur la violence, la légitimité de s'insurger, ce qu'on pense pouvoir faire ou non bouscule tellement les consciences et les tabous que l'atelier explose ... violemment ! Mélanie est mise en cause durement quand elle compare le rôle des gendarmes à celui de la Gestapo lors d'expulsions d'immigrés. Elle quitte l'atelier. A ma remarque sur le fait que « le capitalisme tue », on me répond que « j'exagère ». Impossible de parler vraiment, nous sommes ligotés par le vague postulat

selon lequel « on est quand même en démocratie ». Bref un atelier plutôt frustrant ! Notre comité local en Corrèze engage Geneviève et Mélanie à donner suite lors de la CNCL de février à cette discussion que nous pressentons importante. Là, bizarrement, le ton a changé. La discussion s'engage tout de suite sur le fond du problème. Beaucoup participent mais sans heurts cette fois-ci, plutôt avec une progression dans l'approfondissement du thème : on évoque le « droit à l'insurrection » inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on signale la différence entre non-violence et légalisme, on invoque la légitime défense, on se méfie de la non-violence comme paravent de la lâcheté, plusieurs rappellent que la légitimité de la violence s'est imposée aux Résistants contre le nazisme. Egalement plusieurs signalent que c'est à la violence d'Etat que nous sommes confrontés, un Etat qui utilise la violence pour protéger les intérêts du capitalisme. Les gouvernements successifs sont renvoyés dos à dos pour leur recours à la violence et le caractère démocratique de notre pays est contesté majoritairement. Aujourd'hui la résistance sous toutes ses formes est criminalisée. Certains expliquent que la répression se perfectionne en permanence, par exemple grâce au dispositif prévu dans le traité de Lisbonne pour que les polices se déplacent d'un pays à

l'autre et n'aient pas à réprimer leurs concitoyens.

Notre questionnement de la violence et la non-violence s'est déplacé sur le terrain de l'efficacité et de la stratégie, quittant le terrain vaguement moral. Nous sommes d'accord sur le fait que le mouvement non-violent doit être massif pour être efficace. Mais parfois, dans un rapport de force trop difficile comme pour les Palestiniens en Cisjordanie, la non-violence est choisie pour que la lutte ne soit pas liquidée trop rapidement. L'échéance de la Conférence mondiale sur le climat (COP 21) en décembre prochain à Paris est abordée car elle pourrait être le lieu d'affrontements si certains groupes militants veulent empêcher sa tenue. Que faire si, adepte de la non-violence, on est pris dans un affrontement violent ou témoin de la violence policière ?

La discussion se termine sur le constat qu'en tant que militant d'Attac, on pourrait se former à des techniques non-violentes, approfondir notre réflexion sur la question pour être mieux

armés car il est évident que la non-violence est un sport de combat ! Il est souhaité par la majorité des participants à l'atelier qu'Attac n'adopte pas une position abstraite favorable à la non-violence, comme cela s'est fait parfois. C'est à chacun de nous d'assumer une position propre à sa sensibilité et à ses possibilités personnelles en situation de confrontation.

Nous sommes plusieurs à nous demander ce qui s'est passé entre les deux ateliers pour que les tabous soient si facilement levés et que la discussion prenne si vite un tour plus profond et mature politiquement. Une angoisse en face de la mort de Rémi Fraisse armé de son bouquet de renoncules et tué par une grenade dans le dos ? Et le silence qui suit sa mort ... Le bombardement de Gaza dans le silence de l'été ? Et l'injonction d'être Charlie aux côtés de Netanyahu et Hollande ? Une amorce de prise de conscience du fait que le capitalisme ne plaisante pas ?

Frédérique Perrin, Attac 19

Nominations publiques : Qui nomme qui, et qui s'en inquiète ?..

Voici le petit compte-rendu de la dernière conférence de Roger Lenglet à l'Union de Limoges, réalisé par un de nos adhérents. N'hésitez pas à nous transmettre vos textes !

Le 10 février dernier, on a pu assister, au Théâtre de l'Union à Limoges (Centre Dramatique National), à une conférence des plus intéressantes, sur le thème des jeux de pouvoir à l'intérieur de l'écheveau institutionnel qui compose notre république. Loin du compte-rendu intégral, le texte qui suit ne vise qu'à synthétiser quelques idées fortes émises à cette occasion, devant un public d'une soixantaine de citoyens que l'on aurait pu souhaiter plus nombreux encore.

L'intervenant, Roger Lenglet, un habitué du lieu puisqu'il y a été invité à de nombreuses reprises déjà depuis quelques années, est présenté dans le programme du théâtre comme philosophe et journaliste d'investigation, mais insiste lui-même d'abord sur sa qualité de « citoyen enquêteur », mettant ainsi en avant une démarche qu'il juge indispensable chez les citoyens que nous sommes tou(te)s. Le thème de cette intervention était « Les recasés de la République », un titre qu'il a d'entrée expliqué en affirmant que le vrai « Pouvoir », dans notre système politique, était le pouvoir de nomination, c'est-à-dire celui de distribuer du pouvoir, en changeant de « case », comme aux échecs, d'autres acteurs au sein du système, en vue de combinaisons futures. Or ce fait est mal cerné par les innombrables débats de la philosophie politique depuis l'Antiquité, trop

formalistes et portés à comparer des schémas constitutionnels abstraits plutôt que la réalité sociale et humaine de la chose politique, impossible à comprendre si on fait abstraction des réalités matérielles immédiates qui, si souvent, déterminent l'agissement des uns et des autres. Le véritable Pouvoir, donc, consiste d'abord en la capacité de nommer autrui à des postes.

En l'occurrence, on nomme rarement pour motif de compétence, au sens premier du terme, mais plutôt pour se créer des obligés et en anticipant une certaine attitude qui sera démontrée par l'intéressé(e) face à tel dossier lorsque celui-ci passera sur son bureau : savoir fermer les yeux et valider discrètement, ou bien faire obstruction procédurière, selon les intérêts qu'il s'agit de privilégier. Ce raisonnement vaut autant pour les plus hautes institutions de l'Etat, comme le Conseil Constitutionnel ou le Conseil d'Etat, que pour ses innombrables organismes moins visibles du grand public mais parfois décisifs à certains moments précis du cheminement de certaines affaires. Sans exclure d'ailleurs les juridictions, puisque la séparation stricte entre l'Exécutif et le pouvoir judiciaire, souvent réclamée, n'a toujours pas été mise en place dans ce pays. Les exemples concrets ne manquent pas, et Roger Lenglet en a cité un certain nombre, jugeant, par

principe méthodologique, qu'un discours théorique dépourvu d'exemples avait nettement moins de chances d'être entendu. (Nous ne citerons pas ici dans le détail ces cas, autant par précaution juridique que pour respecter la publication à venir du livre encore en cours d'élaboration de l'auteur sur ce sujet. Il suffit de dire que ce qu'on a entendu le 10 au soir rend impatient de découvrir cet ouvrage le moment venu !)

Pour en savoir plus, le rapport Nadal sur l'exemplarité des responsables publics a été cité plusieurs fois, pour ses conclusions appelant notamment à plus de transparence et plus de rigueur dans les nominations du secteur public. Librement consultable sur internet (<http://www.hatvp.fr/rapport-au-president-de-la-republique/>), il s'avère une lecture essentielle pour qui souhaite mesurer l'ampleur actuelle du phénomène de nominations opaques, qui ne sont ni motivées ni soumises à validation véritablement indépendante. A l'opacité des processus ajoute le peu d'élan que nous mettons trop souvent à exploiter les données rendues publiques : ainsi, qui a déjà regardé la liste des nominations publiée chaque semaine avec le compte-rendu du Conseil des ministres ?... Peu de gens, a priori, ce qui, en l'absence d'un travail journalistique digne de ce nom sur le sujet, contribue à entretenir le silence sur un flot continu de nominations restant anonymes, d'où n'émerge qu'une fois de temps en temps un cas susceptible d'émouvoir médias et grand public, comme sous Nicolas Sarkozy le conflit d'intérêt si flagrant et si énorme de François Pérol passant du Trésor à la direction d'une banque dont il venait d'autoriser la fusion, ou, plus récemment, la si étrange nomination de Jacques Toubon à la fonction de Défenseur des Droits par l'actuel Président de la République.

Pourtant, le Conseil des ministres, où les jeux sont le plus souvent faits avant même d'arriver en séance, constitue la « première instance de nomination » de la République, où sont actées semaine après semaine des décisions lourdes de conséquences. Cela va de la nomination par le Président d'un tiers des membres du Conseil Constitutionnel, organe d'importance suprême (et croissante) dont la composition relève, selon un de ses anciens présidents même, Robert Badinter, d'un véritable scandale de la République, à la nomination à une présidence de « chambre sociale » du Conseil d'Etat d'un ancien haut fonctionnaire du domaine des affaires sociales ayant donné toute preuve de sa partialité en faveur des employeurs dans tous les cas de

conflits avec les salariés ou avec l'Inspection du Travail. Et pour un Roland Dumas expliquant publiquement qu'en tant que Président du Conseil Constitutionnel il a choisi de fermer les yeux sur le caractère manifestement irrecevable des comptes de campagne de Jacques Chirac autant que d'Edouard Balladur en 1995, dans le second cas, le nom même de l'intéressé reste à peu près inconnu du public malgré une influence réelle et décisive dans ses postes successifs sur des dossiers sensibles – les victimes de l'amiante ont hélas des raisons de s'en souvenir...

Mais, la spécificité du système français étant justement l'enchevêtrement incestueux des milieux dirigeants au-delà de la distinction public/privé, le jeu du « recasage » ne se limite pas au secteur public, loin de là. Des entreprises comme Veolia fournissent ainsi des catalogues impressionnants de recasés « pour bons et loyaux services » qui nourrissent un fonctionnement en réseau (au demeurant largement trans-partisan) dont les anciens de la promotion « Voltaire » de l'ENA ne sont jamais que l'exemple le plus flagrant. Quant à l'industrie pharmaceutique, dont Roger Lenglet a eu l'occasion, par divers travaux d'enquête et publications, d'expérimenter l'ampleur des réseaux et l'absence de scrupules, ce sont des légions d'anciens ministres ou autres décideurs publics qui se retrouvent sous contrat en tant que « conseiller technique », terme passe-partout par excellence, à monnayer grassement leur carnet d'adresses, c'est-à-dire leur capacité d'intervenir auprès d'untel ou d'untel en qualité de lobbyiste.

Face à un public cherchant la lumière au bout du tunnel, l'élément positif dans un tableau de noirceur qui ferait « espérer malgré tout », Roger Lenglet ne s'est pas fait marchand d'illusions, car notre démocratie n'est pas, le fait est difficilement contestable, en bon état. Et l'exemple du retentissement somme toute assez faible des travaux infatigables d'un Denis Robert envers et contre des centaines de procès menés par des cabinets d'avocats aux moyens illimités, sans parler de menaces et autres déstabilisations, n'est pas forcément fait pour encourager quiconque à persévérer dans cette voie. Seule la construction médiatique d'une pseudo-« affaire » Sarkozy-Villepin a fini par allécher des médias par ailleurs indifférents au fond du sujet véritable, comme ils l'ont été en grande partie lors du procès de Denis Gautier-Sauvagnac, ancien grand argentier de l'UIMM, dont les auditions furent pourtant l'occasion d'en apprendre de belles sur les moyens de « fluidifier les relations sociales », en rémunérant aussi bien des

syndicats de salariés que des élus ou même... certains journalistes.

Que nous reste-t-il à faire, alors, devant un tel étalage de dysfonctionnements ? A nous rendre compte, d'abord, à se pencher sur l'information

disponible pour déjouer les silences médiatiques et autres diversions, à débattre publiquement plus que jamais, et puis à agir et à interpeller. Ensemble !

M.R.

Quelques nouvelles du front de la finance mondialisée ! Épisode n° 3

Pour des raisons techniques, l'épisode n°3 sera dans le prochain bulletin ... Mais voici une brève et un livre pour vous faire patienter :

« Vol en réunion » à HSBC : Attac complice de Bizi !
Communiqué 17 février 2015

Jeudi 12 février les militants de Bizi !, l'association altermondialiste basque, ont saisi huit fauteuil dans l'agence HSBC de Bayonne. Alors que Txetx Etcheverry, co-fondateur de Bizi !, est convoqué pour « vol en réunion » au commissariat de Bayonne ce mardi 17 à 9h. Attac France avoue détenir une partie du butin. De fait, nous avons demandé à Bizi ! de mettre à notre disposition trois des fauteuils d'HSBC afin de bénéficier d'une meilleure assise dans notre lutte contre l'évasion fiscale et le pouvoir des banques. Nous demandons à être également entendus par la police pour recel de vol en réunion.

Entre novembre 2006 et mars 2007, 5,7 milliards d'euros provenant de contribuables français ont transité via HSBC vers des paradis fiscaux. S'agissant évidemment de personnes fortunées, soumises en principe au taux marginal d'imposition sur le revenu de 45%, ce sont donc au moins 2,5 milliards d'euros, hors pénalités, que HSBC a fait perdre au budget de la France sur cette seule période. Attac se joint à Bizi ! pour exiger le remboursement de cette somme au fisc français.

Tant que HSBC n'aura pas remboursé, nous utiliserons ces fauteuils pour mieux travailler à dénoncer les banques qui, comme HSBC mais aussi BNP Paribas avec ses filiales aux îles Caïmans, dépouillent l'État français et imposent les politiques d'austérité aux populations.

N'hésitez pas à participer aux Actions « Requins de la Finance » prévues samedi 7 février !!!



Ce livre est le résultat de plusieurs mois d'enquête. Chiffres et exemples à l'appui, il montre le coût des banques pour la société et retrace l'histoire de conflits d'intérêts et de collusions incroyables, d'une capture idéologique inouïe, de responsables politiques et administratifs sous influence. La finance a bien un visage, celui d'une oligarchie bancaire plus que grassement rémunérée, coupable d'un véritable hold-up planétaire...
Le Livre noir des banques, éd. Les Liens qui Libèrent, 2015, 372p.

Rejoignez Alternatiba Limousin !

Les groupes de travail thématiques sont maintenant définis :

Pilotage	Agriculture, Alimentation,	Solidarité, Citoyenneté	Recycler, réutiliser,
Informatique	Nutrition	Climat, énergie, ENR	transformer
Communication	Déplacements, Transport	Argent économie	
Culture, animation de la journée	Motivation de la jeunesse	Restauration	
	Habitat	Santé, bien être	

Vous pouvez retrouver toutes les informations pour participer sur :

http://alternatibalimousin.innovnet.biz/module_tableau_bord/

Sommaire	Page	Sommaire	Page
La réforme territoriale : quels enjeux, quelles conséquences ?	1	La non-violence est un sport de combat !	5
TAFTA/GMT & CETA: (bonnes) nouvelles ! (traités de libre échange)	2	Nominations publiques : Qui nomme qui, et qui s'en inquiète ?	6
Réunion publique sur la re-municipalisation de l'eau potable à Tulle	4	<i>Quelques nouvelles du front de la finance mondialisée ! Episode n° 2</i>	8
		Rejoignez Alternatiba Limousin !	8

ENCARTS : Panier du militant

ATTAC LIMOUSIN - INFOS ET ACTIONS – Bulletin des comités locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Imprimé par ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral 87100 Limoges. N°ISSN : 2102-0833, CPPAP : 1006 G 86005. Directeur de la Publication : Jean-Pierre Clausse Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : <http://www.attac.org> ou <http://www.local.attac.org/attac87> - Ce n° est tiré à environ 500 exemplaires. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !